

1
(N° 84.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1845

Crédit provisoire de 118,000 fr., à valoir sur le budget des dépenses du
Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1846 ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. OSY.

MESSIEURS,

Votre section centrale pour le budget du Ministère des Affaires Étrangères vient d'examiner la demande d'un crédit provisoire de 118,000 fr., pour assurer le service de ce département, à partir du 1^{er} janvier 1846. Elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption, attendu qu'elle n'a pas encore été à même de déposer son rapport pour le budget de 1846, et qu'il n'est pas probable qu'on puisse s'en occuper avant la fin de l'exercice courant.

Le rapporteur,
OSY.

Le président,
V^{te} VILAIN XIII.

(1) Projet de loi, n° 69.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, VERWILGHEN, BIEBUYCK, OSY, DE FORRE, DE SMET et DELFOSSE.